

VILLEMUR INFO

MARCHÉ DU DIMANCHE
NAVETTE GRATUITE | NOUVEAUX ARRÊTS

DES **INTERROGATIONS** SUR LA **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?**

NOTRE **COMMUNE, LABÉLLISÉE** AU DISPOSITIF
"PETITES VILLES DE DEMAIN" !

LE MOT DE L'ÉLU

Mes Chers Concitoyens, Mes Chers Amis,

Depuis plus d'un an, notre vie sociale a été mise en sommeil. C'est avec courage et détermination que nos équipes élues ou territoriales veillent à la continuité des services et à la sécurisation sanitaire de notre ville, et je les en remercie en votre nom.

Il y a un an, vous avez choisi vos élus, le 15 mars. Cela aura été la dernière consultation de la population, et nous remercions tous ceux qui ont voté ce jour-là pour ceux, au sens large, que vous souhaitiez voir vous représenter.

Je tiens à vous remercier, vous tous - élus, associatifs, acteurs économiques - et vous chers amis, d'avoir donné force à notre cité dans ce moment difficile, avec un accent appuyé sur les personnels de santé.

Dans les pages qui vont suivre, vous retrouverez les actions municipales, en toute objectivité. Le

Jean-Marc Dumoulin

Maire de Villemur-sur-Tarn



moment du bulletin d'expression politique viendra en son temps. Vous pouvez prendre connaissance des actualités, des décisions, des concertations de votre ville sur la page Facebook de la commune, ainsi que sur notre site internet.

Villemur a réussi, et a franchi une étape importante dans sa revitalisation : la labellisation « Petite ville de demain ».

Une dernière phrase, mais non la moindre, pour vous remercier de votre solidarité dans cet isolement. Un mot de soutien et d'affection, pour témoigner aux familles endeuillées notre amitié. Certains proches de vos élus, mari, père, mère sont partis dans la discrétion et dans l'anonymat public; ils restent dans nos pensées.

Avec mes remerciements pour votre confiance, Villemur c'est vous, pour vous et avec vous.

Bien respectueusement.

INFOS UTILES

MARCHÉ DU DIMANCHE | NAVETTE GRATUITE | NOUVEAUX ARRÊTS

Afin de désengorger la circulation en centre-ville et ainsi faciliter l'accès au marché de Villemur, le service de navette gratuite évolue.

En effet, d'ici à la fin du mois d'avril, les arrêts jusqu'alors existants seront identifiés afin de faciliter leur visibilité. En complément, trois nouveaux arrêts, situés à proximité de parkings conséquents, seront mis en place. Ce dispositif facilitera l'accès au centre-ville lors du marché dominical, sans difficulté de stationnement.

Ce service de navette "gratuite", d'ores et déjà en place depuis bon nombre d'années, se modernise et accompagne ainsi la dynamique de revitalisation du centre-ville instaurée par la municipalité.

À noter : la durée de rotation de la navette est d'environ 20 minutes et vous dépose au plus près de votre véhicule ou habitation.



RAPPEL

À compter du 1^{er} juillet 2021, la Commune met en place le " PERMIS DE LOUER "

Périmètre et modalités disponibles sur le site internet de la commune.

Pour toute location à usage d'habitation principale, vide ou meublée, chaque propriétaire devra obtenir l'autorisation de la Municipalité.

Avant toute mise en location, contacter le pôle

" Développement Local " au 05 61 37 61 20 ou 06 23 73 33 09

PERMANENCES JURIDIQUES

Le 3^{ème} vendredi de chaque mois, au Pôle Social, 2 avenue St Exupéry 31340 Villemur-sur-Tarn, de 9h à 12h, un avocat répond gratuitement à vos questions.

Sur rendez-vous uniquement : 05 61 09 91 38

Dates des prochaines permanences :

- AVRIL : vendredi 16
- MAI : vendredi 21
- JUIN : vendredi 18

OBLIGATION LÉGALE DÉBROUSSAILLAGE

Tout propriétaire - ou ses ayants droit - a l'obligation d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance inférieure ou égale à 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant.

À défaut, le représentant de la municipalité peut, pour des motifs environnementaux, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure. Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain n'ont pas été effectués, « le représentant de la municipalité peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit ».



DÉSHERBAGE DES FOSSÉS AU BORD DES ROUTES

Il est interdit de désherber les fossés et bords de route.

Afin de préserver la qualité des eaux, l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 stipule qu'il est interdit d'utiliser tout produit phytosanitaire (désherbant, fongicide, insecticide) à proximité des milieux aquatiques :

- à moins de 5 m minimum des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN;
- dans les fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales, points d'eau, puits, forages;
- sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs.

Donc, en clair, il est interdit de désherber et de traiter avec quelque produit que ce soit les fossés et bas-côtés des routes et chemins, y compris devant chez soi.

En cas d'infraction, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et deux ans d'emprisonnement.

ENVIRONNEMENT

DES INTERROGATIONS SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

L'équipe municipale, soucieuse de répondre à vos interrogations concernant les dispositifs d'aides mis en place par l'État, souhaite vous accompagner au mieux dans vos démarches et ainsi s'assurer que le plus grand nombre soit correctement informé des solutions existantes.

Vous trouverez, ci-dessous, un questionnaire à compléter afin de fournir le maximum de renseignements, nous permettant de vous aiguiller dans vos démarches de façon plus efficace et ainsi, vous apporter informations et conseils. Celui-ci nous permettra de dresser une analyse énergétique des habitations existantes sur la commune.



Une fois celui-ci complété, vous pouvez le déposer à l'accueil de la Mairie ou dans la boîte aux lettres. Vous pouvez également nous le retourner par courrier à :

Mairie de Villemur
Pôle Développement Local
Place Charles Ourgaut
31340 Villemur-sur-Tarn

Enfin, vous pouvez répondre à ce questionnaire de façon numérique à l'adresse suivante : www.mairie-villemur-sur-tarn.fr/web/questionnaire-renovation-energetique

QUESTIONNAIRE ÉNERGIE

Civilité : Monsieur Madame Nom : Prénom :

Tranche d'âge : 18 - 19 ans 30 - 45 ans 46 - 60 ans > 60ans

Adresse :

Téléphone : Adresse mail :

Type de logement : Maison individuelle Appartement

Vous êtes : Propriétaire Locataire

Période de construction : <1948 de 1949 à 1973 de 1974 à 1987 de 1988 à 2044 > 2005

Type de chauffage : Électrique Gaz Fioul Pompe à chaleur/Climatisation Bois

Autres (préciser) :

Si vous disposez de votre Diagnostic Énergétique (DPE), indiquez votre lettre : A B C D E F G

Avez-vous réalisé des travaux diminuant la consommation de chauffage ou améliorant le confort de votre habitation ?

OUI NON

Comment considérez-vous l'isolation de votre logement ?

Inexistante Moyenne Bonne Excellente Ne se prononce pas

Comment qualifieriez-vous le confort thermique de votre logement ?

Très confortable Plutôt confortable Plutôt pas confortable Pas confortable

Si inconfort, est-il présent dans tout votre logement ou seulement dans quelques pièces ?

Tout le logement Salle de bain Séjour Chambre(s) NSP Autre :

Comment considérez-vous vos consommations et factures de chauffage ?

Très élevées Plutôt élevées Plutôt faibles Faibles

Seriez-vous favorable à entreprendre des travaux pour améliorer votre confort et diminuer votre facture énergétique ?

OUI NON



LES TRAVAUX ÉLIGIBLES

✓ **TRAVAUX D'ISOLATION**
(MURS, COMBLES, FENÊTRES, ETC.)

✓ **ÉQUIPEMENTS THERMIQUES**
(CHAUFFAGE AU BOIS, À GRANULÉS, CHAUDIÈRE À CONDENSATION, POMPE À CHALEUR, VENTILATION, CHAUFFE-EAU, ETC.)

✓ **ÉQUIPEMENTS DOMESTIQUES**
(ÉCLAIRAGES)

Selon-vous, quel type de travaux sur bâtiment permet de réaliser le plus d'économies d'énergie ?

- Isolation thermique Remplacement des fenêtres Chauffage Éclairage Ne se prononce pas

Savez-vous qu'il existe des aides financières pour accompagner les particuliers dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique ?

- OUI NON

L'obtention d'aides financières pourrait-elle vous permettre de prendre la décision de faire réaliser des travaux de rénovation énergétique ?

- Tout à fait Plutôt OUI Plutôt NON NON

Si vous deviez réaliser des travaux de rénovation énergétique, vers qui vous orienteriez-vous pour du CONSEIL ? (3 réponses possibles)

- Conseiller de l'Espace Info Énergie du département (gratuit) Mairie Artisan/société spécialisée
 Forums et sites internet Distributeur / Négoce de matériaux

Si vous deviez réaliser des travaux de rénovation énergétique, vers qui vous orienteriez-vous pour réaliser ces travaux ?

- Artisan indépendant local Réseau d'artisans répertorié par une collectivité Autres :

Souhaitez-vous être contacté par un Conseiller Info Energie du Département pour un conseil gratuit, neutre et indépendant ?

- OUI NON

Connaissez-vous le label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ?

- OUI NON Ne se prononce pas

Si vous deviez faire des travaux, la qualification RGE de la société retenue serait-elle, selon vous, indispensable ?

- OUI NON Ne se prononce pas

DÉVELOPPEMENT LOCAL

NOTRE COMMUNE, LABÉLISÉE AU DISPOSITIF "PETITES VILLES DE DEMAIN" !



Le programme "Petites Villes de Demain" a pour objectif de donner, aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, **les moyens de concrétiser leurs projets de territoire**. C'est un outil de relance au service des territoires, qui s'inscrit dans le plan de relance de 100 milliards d'euros prévu par l'État. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de **transition écologique, démographique, numérique et de développement**. Ce programme permet d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local. La volonté de l'État est de donner la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature.

Petites Villes de Demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions. Il est déployé sur l'ensemble du territoire national, puis décliné et adapté localement.

Cette convention engage notre commune à mettre en œuvre son projet de territoire et sa stratégie de revitalisation.

BIENTÔT, L'APPLICATION MOBILE "VILLEMUR"

L'application mobile de la commune verra bientôt le jour. Celle-ci sera équipée de nombreuses fonctionnalités et sera accessible depuis vos smartphones Android ou Apple.

À partir de celle-ci, vous pourrez :

- Consulter les horaires d'accueil des services municipaux,
- Consulter l'agenda "Événements",
- Accéder au portail famille, au menu cantine,
- Consulter le bulletin municipal, les actualités,
- Être informé des travaux en cours et à venir,
- Consulter les annuaires associatifs et professionnels,
- Répondre à des sondages,
- Effectuer des signalements "écocitoyens", et bien d'autres fonctionnalités à découvrir ...



BIENTÔT DISPONIBLE SUR



BOUTIQUES ÉPHÉMÈRES & L'ART S'INVITE DANS NOS COMMERCES

À partir du mois de mai, la commune accueillera des artisans d'art au sein d'au moins **deux boutiques éphémères situées en centre-ville**, dans des locaux vacants. Ainsi, habitants et visiteurs de notre commune pourront découvrir différents **métiers d'art** et se faire plaisir en acquérant des œuvres originales fabriquées sur place... ou presque ! Certains artisans organiseront même ponctuellement des démonstrations, afin de mieux faire connaître leur art, et de partager leur savoir-faire avec la population.

+ d'infos ? rdv sur www.mairie-villemur-sur-tarn.fr

Parallèlement à cette opération, afin de valoriser nos artistes locaux, en cette période où le contexte sanitaire nous prive de culture, et où les « circuits courts » sont privilégiés, **la commune organise une exposition d'un nouveau genre, intitulée « L'art s'invite dans nos commerces »**. Ainsi, à partir du mois d'avril, et jusqu'à fin septembre, des artistes Villemuriens exposeront une de leurs œuvres dans les commerces de la ville qui ont souhaité participer. Ces œuvres pourront, bien entendu être achetées, comme dans n'importe quelle exposition : pour ce faire, il suffira à l'acheteur de récupérer auprès du commerçant la carte de visite de l'artiste, et de traiter directement avec celui-ci.

VOS NOUVEAUX PROFESSIONNELS



DIGITAL INFO SYSTEM

Informatique
Réparation - Vente - Conseil
7 Place Charles Ourgaut
31340 Villemur-sur-Tarn
Tél. 05 31 61 49 03
www.digital-infosystem.com
contact@digital-infosystem.fr
Facebook/DigitalInfoSystem31



OLD SCHOOL TATTOO

Tatouages
Sébastien CROS
4 rue Saint Jean
31340 Villemur-sur-Tarn
Tél. 07 67 06 74 99
Facebook/Oldschooltattoo31
sebastien.cros31@gmail.com



MAGNÉTISEUR RÉFLEXOLOGUE

Fabien GUERRERO
17 Rue Jules Saliège
31340 Villemur-sur-Tarn
Tél. 06 63 92 82 43
www.reflexomagneteur.fr
reflexomagneteur@gmail.com

VOUS INSTALLEZ VOTRE ENTREPRISE OU VOTRE COMMERCE À VILLEMUR ?

Pour figurer dans le Villemur Info (distribué tous les trimestres), envoyez-nous un mail à : communication@valaigo.fr

TRAIT D'UNION, l'association des commerçants de Villemur est également à votre disposition !
commercants.traitdunion@gmail.com

ANIMATIONS / ÉVÉNEMENTS

MÉDIATHÈQUE LÉON EECKHOUTTE

Comme annoncé lors du précédent Villemur Info, nous espérons pouvoir vous convier aux 20 ans de la Médiathèque*, samedi 5 juin 2021.

Au programme de cette journée : un atelier origami, des animations "maison" et bien d'autres surprises...

Mais d'ici là, les usagers de la Médiathèque pourront dès le samedi 10 avril*, participer à un atelier de "Petites reliures japonaises" animé par les Archives Départementales de la Haute-Garonne. *sous réserve d'autorisation sanitaire.

En attendant, et pour tout savoir sur votre Médiathèque, plus d'infos sur :

www.mediathèque-villemur-tarn.fr

[Facebook/Médiathèque-Villemur-sur-Tarn](#)

2001-2021 | 20 ANS
VOTRE MÉDIATHÈQUE
C'EST DÉSORMAIS :

4800 CD 2500 DVD
15 000 LIVRES ET MAGAZINES 40 JEUX DE SOCIÉTÉ



LA FÊTE DE LA MUSIQUE SE PRÉPARE !

La municipalité se prépare afin d'organiser la Fête de la Musique, édition 2021 !

En effet, le comité de pilotage travaille actuellement sur la programmation qui vous sera proposée le premier jour de l'été. Le détail complet du programme vous sera communiqué prochainement.

Bien entendu, la tenue de cette fête, ainsi que son déroulement, dépendront des mesures sanitaires en vigueur à cette date.



LES JEUDIS DE L'ÉTÉ

Avec les beaux jours, les Jeudis de l'été font leur grand retour !

Après une pause forcée l'an dernier, covid-19 oblige, les apéritifs-concerts - dont nous apprécions toutes et tous la convivialité et l'esprit festif - vous donnent rendez-vous tous les jeudis, à partir du 24 juin et jusqu'au 26 août, au jardin public.

Au programme, comme chaque année, musique endiablée et restauration rapide proposée par les cafetiers de la commune. Nous vous attendons nombreux ! (repli sous la halle en cas d'intempéries).

RETOUR SUR LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Cette année, nous avons donné la parole aux Villemuriennes, sur le site internet de la commune, relayé par un affichage de portraits sur les panneaux Atria. D'âges et d'horizons professionnels variés, elles nous ont livré des témoignages à la fois tendres, drôles mais aussi critiques sur leur parcours, leur condition de femme, nous confiant leurs colères, leurs frustrations, leurs regrets, mais aussi les aspects positifs et leurs espoirs pour l'avenir. MERCI et BRAVO à toutes les participantes pour la sincérité de leurs propos, ainsi qu'aux très nombreux visiteurs de la page web : ensemble, vous avez fait de ce projet une grande réussite qui sera, sans nul doute, à renouveler !



CARNET



NAISSANCES

Aaron PONCE (25/12/2020)
Célestine LACQUEMENT (23/01/2021)
Enzo GAY (23/02/2021)
Kahis HAFIZHOUSSEN (24/02/2021)
Baptiste MAURY (27/02/2021)
Zack MAURETTE (19/02/2021)

DÉCÈS

Olimpia BRISOTTO veuve MINUZ (03/10/2020)
Mohamed DJABOUB (04/01/2021)
Jeannine RICAUD épouse CIRANO (19/01/2021)
Jean-Pierre RIAL (27/01/2021)
Lucie CHAMAYOU veuve MATHIEU (30/01/2021)
Gisèle JAUBERT épouse BOZZETTO (05/02/2021)
Jean FLUMIAN (10/02/2021)
Henri FAUR MALETAGUE (10/02/2021)
Madeleine AGAM veuve OULIVET (14/02/2021)
Lucia DAMILANO veuve MIRAMONT (20/02/2021)
Purificacion GISBERT veuve NATALE (20/02/2021)
Gérard ROZIERES (21/02/2021)
Paule VIEU veuve INGUIMBERTY (23/02/2021)
André PEYRE (26/02/2021)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE | VILLEMUR



PARCELLES DISPONIBLES AU JARDIN DES VOISINS

Vous résidez sur la commune de Villemur et vous souhaitez cultiver votre potager, mais vous n'avez pas de jardin ...

Le Jardin des Voisins vous propose des parcelles à louer de 20 m² pour une cotisation de 10 € l'année.

Renseignements et inscriptions au
Centre Communal d'Action Sociale
situé au Pôle Social
2 avenue Saint Exupéry
31340 Villemur-sur-Tarn
Tél. 05 61 09 68 46

TRAVAUX



RÉHABILITATION RUE INGRES : POINT AVANCÉE TRAVAUX

Les travaux de la rue Ingres s'achèvent. Depuis la fin janvier, les entreprises ont œuvré afin de fournir aux habitants une réhabilitation conforme à la réglementation en vigueur.

Ce sont pas moins de trois mois de travaux qui ont permis à la rue Ingres de retrouver son plus bel aspect, avec un bitûme entièrement remanié, les trottoirs et accès aux habitations ont également été remplacés, laissant place à une structure entièrement rénovée pour le confort de tous.



VÉGÉTALISATION DU CIMETIÈRE DE SAYRAC

Dans le cadre de nouvelles mesures environnementales à venir concernant la pratique du désherbage, une prestation de

re-végétalisation des zones minérales perméables a été réalisée, mardi 23 mars.

Cette re-végétalisation permettant l'installation d'une flore à croissance lente, la technique appliquée avec nos partenaires est " l'hydromulching " : une projection d'une solution en bouillie composée de mulch, biostimulant, rétenteur d'eau et semences.



POUBELLES AVEC SACS DÉJECTIONS CANINES

La commune s'est dotée de poubelles équipées de distributeurs de sacs pour déjections canines.

Grâce à ces équipements, la municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires d'animaux de compagnie au respect de la propreté de nos rues.

À ce jour, la commune a déjà installé cinq poubelles de ce type en centre-ville.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

NOUVEAU SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

En ce début de printemps, la communauté de communes Val'Aïgo met en place un système de ramassage des déchets verts à domicile. Cette collecte individuelle solutionne ainsi les demandes des personnes ne possédant pas de moyen d'évacuation via la déchetterie, mais également tout foyer soucieux de ne pas brûler et donc déstabiliser notre belle nature. Ces ramassages se réalisent uniquement sur rendez-vous. Il est possible d'utiliser ce service payant, une ou plusieurs fois par an. Des formules d'abonnement sont proposées. Des sacs réutilisables seront également fournis aux usagers.

Plus d'infos ? rendez-vous sur www.valaigo.fr ou par téléphone au **05 82 95 55 38**
Vous pouvez également vous rendre au **Pôle Technique Mutualisé de Val'Aïgo** situé au
40 route de Varennes - 31340 Villemur-sur-Tarn.



RENDEZ-VOUS



BIFFINS OCCITANS : LES RENCONTRES DE LA RÉCUP



L'objectif est de réunir des créateurs locaux, des associations villemuriennes, des particuliers, mais aussi des brocanteurs ou antiquaires professionnels qui partagent la même passion pour l'Upcycling (revalorisation des objets), le vintage et la récup'.

Si vous êtes des créateurs, des associations ou des professionnels de la région, et que vous souhaitez participer à ce marché, le 2 mai prochain, contactez l'association "Les Biffins occitans" 31 rue de la République à Villemur-sur-Tarn au 06 85 76 53 75 ou par lesbiffinsoccitans@outlook.fr

CARNAVAL

L'Espace Jeunes organise un carnaval, qui se déroulera le 18 juin 2021 à la Halle Brusson, avec le spectacle des enfants suivi du défilé déguisé en ville. Ce défilé sera suivi d'un lâcher de lanternes et le roi carnaval sera brûlé côté Eiffel.



Le thème de cette année est : "Les Rois du Monde".

Tous à vos déguisements !

SAMEDI 5 JUIN
ANNIVERSAIRE MÉDIATHÈQUE



LUNDI 21 JUIN
FÊTE DE LA MUSIQUE



du 24 JUIN au 26 AOÛT
JEUDIS DE L'ÉTÉ



AGENDA ASSOCIATIF

En raison d'un grand nombre d'événements associatifs initialement programmés et annulés du fait du contexte sanitaire, nous vous invitons à retrouver l'actualité à jour sur la page

f Associations de Villemur-sur-Tarn



AGENDA EXPO / CULTURE

17 AVRIL AU 09 MAI

Expo asso « Atelier d'Arts Plastiques »

01 MAI AU 16 MAI

Expo asso « Soie et Couleurs »

22 MAI AU 13 JUIN

Expo collective 5 artistes (peinture, sculpture, verre, photographie)

19 JUIN AU 04 JUILLET

Expo BAM GALLERY (peintures et sculptures)

COVID-19 Les événements programmés seront maintenus sous réserve des autorisations préfectorales et de l'évolution du contexte sanitaire.

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS DE LA COMMUNE



BULLETIN D'INFOS MUNICIPALES
Distribué dans vos boîtes aux lettres tous les trimestres.



BULLETIN ACTIONS MUNICIPALES
Distribué dans vos boîtes aux lettres une fois par an.



AFFICHAGE MUNICIPAL
Mairie, Greniers du Roy, Tour de Défense, Médiathèque, Écoles, Pôle Technique et Pôle Social.



AFFICHAGE PUBLICITAIRE
13 panneaux routiers sur les axes principaux de la commune.



AFFICHAGE LUMINEUX
Rive gauche de la ville.



SITE INTERNET DE LA COMMUNE
www.mairie-villemur-sur-tarn.fr

RÉSEAUX SOCIAUX

f [facebook.com/mairievillemursurtarn](https://www.facebook.com/mairievillemursurtarn)



Papier recyclé

Directeur de publication : Jean-Marc DUMOULIN
Mairie de Villemur-sur-Tarn | Place Charles Ourgaut | 31340 Villemur-sur-Tarn
Tél. 05 61 37 61 20 - www.mairie-villemur-sur-tarn.fr

Tirage : 3 400 exemplaires - Impression : RCS Toulouse B 533 782 082 - Conception : Service Communication
VILLEMUR INFO AVRIL-MAI-JUIN 2021 - **NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE**